

2C-PRÉSENTATION DES STAGES

Vanessa Tellenbach &
Clémentine Page

PLAN

- 1. Principes
- 2. Exemples de stage
- 3. Calendrier
- 4. Détails
- 5. Documents
- 6. Particularités des SP
- 7. Validation du stage
- 8. Comment trouver un stage?

I. PRINCIPES

2 semaines
(min.)

En lien avec
votre option

Votre
responsabilité

Encadré par
un
professionnel

I. PRINCIPES

- Sans la validation de ce stage, pas de possibilité d'entrer aux examens

- **OBLIGATOIRE!**

2. SANTÉ – EXEMPLES DE STAGES

- laboratoires
- établissements hospitaliers
- permanences, cliniques
- cabinets médicaux et paramédicaux (physiothérapie...)
- centres médico-sociaux
- soins à domicile (ergothérapie, soins infirmiers...)
- centres de radiologie
- etc.

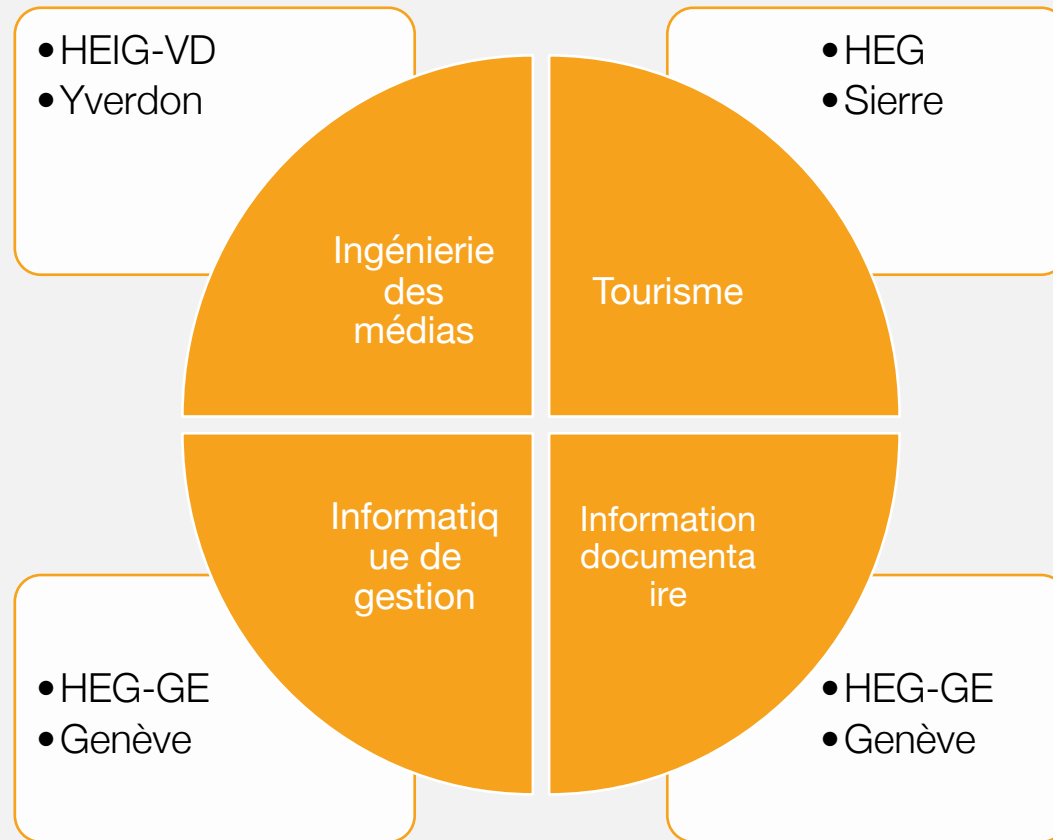
2. SP – EXEMPLES DE STAGE

- écoles
- camps
- centres d'animation socioculturelle et accueil de jour
- institutions socio-éducatives (foyers d'accueil, garderies, EMS, centres médico-sociaux)
- etc.

2. COM. & INFO – EXEMPLES DE STAGE

- bibliothèque et centre de documentation
- archives, infothèque
- médiation culturelle
- webmastering
- graphisme
- communication interculturelle
- économie et industrie du tourisme
- gestion et finances touristiques
- agences de voyage
- marketing
- gestion d'entreprise
- sécurité et réseaux informatiques
- etc.

CI – DÉBOUCHÉS - HES



3. CALENDRIER

- Sur temps de vacances
- Une semaine « offerte » par le gymnase
- Normalement: du lundi 11 avril au vendredi 22 avril 2022

4. DÉTAILS DU STAGE

- 2 semaines consécutives
- Dans une même entreprise
- À 100%

5. DOCUMENTS – GUIDE DE L'ÉLÈVE



Direction générale
de l'enseignement
postobligatoire

Division de l'enseignement
gymnasial et professionnel

Rue Saint-Martin 24
1014 Lausanne

GUIDE à L'ATTENTION DES ELEVES

Stage pratique extrascolaire de 2^e année
(Ecole de culture générale - ECG)

Conformément à l'article 90 du Règlement des gymnases du 6 juillet 2016, qui découle directement de règles imposées au niveau suisse pour la reconnaissance des certificats, tous les élèves de l'Ecole de culture générale des gymnases vaudois doivent effectuer, en deuxième année, un stage pratique extrascolaire de deux semaines au minimum, dans le domaine de l'option choisie, sous la responsabilité d'un professionnel qualifié.

Tout ou partie du stage se déroule, en principe, sur le temps de vacances scolaires. Le directeur du gymnase valide le stage, sur la base du rapport de stage établi par l'élève et de l'évaluation globale effectuée par l'entreprise ou l'institution. Les élèves doivent avoir fait valider ce stage pratique extrascolaire pour être autorisés à se présenter aux examens finals.

Le présent guide s'adresse donc aux élèves de 2^e année de l'Ecole de culture générale des options artistique, santé, sociopédagogique, communication et information.

Les stages des élèves de l'option socio-éducative sont régis par d'autres directives.

1. Types de stages

Il s'agit d'un stage d'exploration, autrement dit, d'un stage qui favorise un premier contact concret avec le monde du travail. Ce type de stage ne nécessite pas de compétences spécifiques : il est constitué d'une part importante d'observation et de la réalisation de tâches simples.

2. Objectifs

Le stage doit servir au développement de la personnalité, au renforcement de l'autonomie et de la flexibilité personnelle dans le travail et ses différentes techniques.

Il doit aussi permettre de découvrir le monde professionnel, de consolider les compétences personnelles et sociales en vue d'une future insertion professionnelle, d'étayer un choix professionnel et d'en évaluer la pertinence.

¹ La désignation des fonctions et des titres s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes

5. DOCUMENTS – GUIDE POUR LES INSTITUTIONS



Direction générale
de l'enseignement
postobligatoire

Division de l'enseignement
gymnasial et professionnel

Rue Saint-Martin 24
1014 Lausanne

VADE-MECUM à L'ATTENTION DES ENTREPRISES / INSTITUTIONS ACCUEILLANT UN STAGIAIRE

Stage pratique extrascolaire de 2^e année
(Ecole de culture générale - ECG)

Le Règlement des gymnases vaudois du 6 juillet 2016 prévoit que les élèves de l'Ecole de culture générale effectuent, lors de leur 2^e année, un stage pratique extrascolaire de deux semaines au minimum, dans le domaine d'études de l'option choisie, sous la responsabilité d'un professionnel qualifié.

Cette disposition découle directement de règles imposées au niveau suisse pour la reconnaissance des certificats.

Ce stage de deux semaines, accompagné et validé par le gymnase, fait partie des conditions requises pour l'obtention du certificat et nous vous remercions de participer ainsi à la formation de nos gymnasiens et de les préparer à la vie professionnelle en leur ouvrant les portes de votre entreprise ou institution.

1. Objectifs du stage

Le stage doit servir au développement de la personnalité, au renforcement de l'autonomie et de la flexibilité personnelle dans le travail et ses différentes techniques. Il doit aussi permettre de découvrir le monde professionnel, de consolider les compétences personnelles et sociales en vue d'une future insertion professionnelle, d'étayer un choix professionnel et d'en évaluer la pertinence.

Il permet aux élèves :

- d'apprendre à se chercher une place de travail;
- de participer concrètement au monde du travail;
- d'affiner leur choix professionnel;
- de ressentir l'atmosphère et les exigences d'un métier;
- de se familiariser avec un milieu professionnel qui deviendra peut-être le leur.

2. Principes généraux

- Il dure au moins 2 semaines consécutives.
- Il fournit à l'élève l'occasion d'un engagement personnel.
- Il lui offre une certaine diversité dans l'accomplissement de ses tâches.
- Il n'est pas rémunéré.
- Il est évalué par l'entreprise et validé par le gymnase.

5. DOCUMENTS – NORMES D'ASSURANCE



Direction générale
de l'enseignement
postobligatoire
Division de l'enseignement
gymnasial et professionnel
Rue Saint-Martin 24
1014 Lausanne

NORMES A PROPOS DES ASSURANCES POUR LES STAGIAIRES

Stage pratique extrascolaire de 2^e année
(Ecole de culture générale - ECG)

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Accidents professionnels et non professionnels, maladies professionnelles

Toute personne (maître de stage) prenant en charge un stagiaire a l'obligation légale (art. 1a LAA) de l'assurer contre les accidents professionnels (et maladies professionnelles). Si le stagiaire est occupé 8 heures par semaine, il est également couvert contre les accidents non-professionnels (art. 6 al. 1 LAA et 13 OLAA).

Durée du stage et montant du salaire

Ni la durée du stage, ni le montant du salaire du stagiaire n'ont d'incidence dans cette obligation d'assurance. Même si le stage n'est pas rémunéré, l'employeur est tenu de couvrir le stagiaire contre les accidents.

Cas particuliers des personnes effectuant un stage au sein de l'Etat de Vaud :
Ils sont assurés auprès de la Caisse vaudoise.

- il n'y a pas de prime supplémentaire à verser, ils sont englobés dans le forfait du personnel
- il s'agit toutefois d'annoncer les stagiaires au SPEV, via courriel (sylvain.elter@vd.ch), qui les communique à la Caisse vaudoise. Renseignements importants : Nom, prénom, adresse, date de naissance, période et lieu de stage.

Maladies non-professionnelles

En revanche, l'employeur n'est pas tenu de couvrir le stagiaire contre les maladies non-professionnelles. Cette couverture (assurance de soins obligatoires) demeure une obligation du stagiaire.

Responsabilité civile

Il est vivement recommandé à tout stagiaire (ou à son représentant légal s'il est mineur) de contracter une assurance en responsabilité civile. S'il le juge nécessaire, l'employeur peut imposer une telle assurance.

5. DOCUMENTS – CONVENTION DE STAGE



Département de la formation,
de la jeunesse et de la culture
Gymnase de Renens - CEOL

Site de Renens
Avenue du Silo 1
1020 Renens

Tél. 021 338 00 01
info@gyre.ch
www.gyre.ch

CONVENTION DE STAGE

Stage pratique extrascolaire dans le cadre de la 2^e année
(Ecole de culture générale)

ENTRE

L'ENTREPRISE / INSTITUTION

Nom	
Adresse	
Numéro postal	Localité
Téléphone	Fax
Mail	

Responsable de l'encadrement du stagiaire

Nom	Prénom
Téléphone	
Mail	

ET

LE STAGIAIRE

Nom	Prénom
Adresse	
Numéro postal	Localité
Téléphone	Fax
Mobile	Date de naissance
Mail	

Gymnase du stagiaire

Nom	
Adresse	
Numéro postal	Localité

Répondant des stages pour le gymnase

Nom	Chevalley	Prénom	Rosalie
Téléphone	021 338 00 33		
Mail	rosalie.chevalley@vd.ch		

A rendre à la doyenne

Le plus tôt possible

Mais au plus tard: le 15 mars 2022

5. DOCUMENTS – ÉVALUATION DE STAGE



Département de la formation,
de la jeunesse et de la culture
Gymnase de Renens - CEOL

Avenue du Silo 1
1020 Renens
Tél. 021 338 00 01
info.gyre@vd.ch

GRILLE D'ÉVALUATION

Stage pratique extrascolaire dans le cadre de la 2^e année
(Ecole de culture générale)

- Cette grille d'évaluation doit être remplie par l'entreprise / institution d'accueil avec le stagiaire
- Une fois remplie et dès la fin du stage, elle doit être remise, par l'élève, au répondant des stages de son gymnase
- Une copie est conservée par l'entreprise / institution d'accueil
- Une copie est conservée par le stagiaire

1. **Durée** 2 semaines ... semaines
Dates début : fin :

2. Coordonnées

Stagiaire	
Entreprise / Institution	
Répondant de l'entreprise	

3. Evaluation	Insa- faisant	Satis- faisant	Bon	Excel- lent
Ponctualité				
Capacité à accepter et à prendre en compte les remarques				
Motivation démontrée par un questionnement personnel et la participation aux activités				
Respect des règles établies par l'entreprise ou l'institution				
Implication dans la relation avec les membres de l'équipe ou avec les bénéficiaires				
Intérêt manifesté pour le domaine professionnel de l'entreprise ou de l'institution				

4. Absences

Nombre total d'heures manquées h

5. Remarques de l'entreprise / institution sur le déroulement du stage

6. Remarques du stagiaire sur le déroulement du stage

7. Signatures

Timbre de l'entreprise	Date et signature du répondant de l'entreprise / institution	Date et signature du stagiaire

A remplir par le gymnase

Le rapport de stage a été rendu et validé oui non Date : Visa :

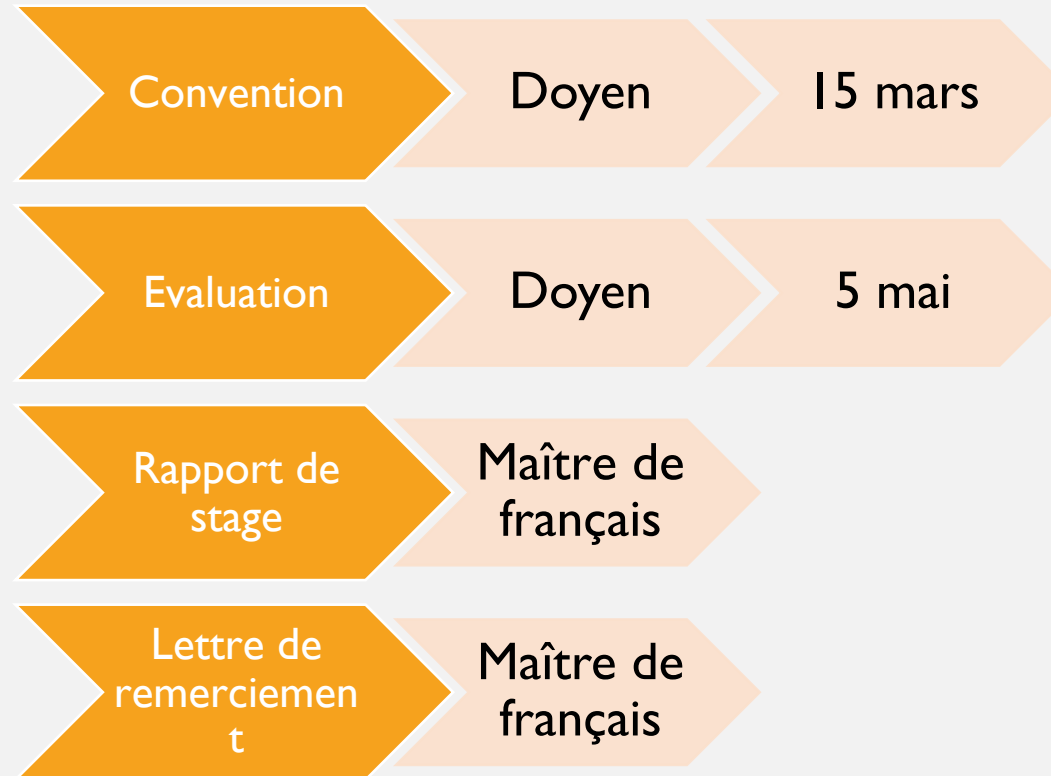
Le stage est validé oui non Date : Visa :

A rendre à la doyenne

Le plus tôt possible

Mais au plus tard: le 5 mai 2022

5. DOCUMENTS À RENDRE



6. PARTICULARITÉS DES SP

- Si stage dans une école avec 2^e semaine en juin (du 13 au 17 juin ou du 20 au 24 juin 2022)
 - Convention : le plus tôt possible
mais au plus tard : 15 mars
 - Grille d'évaluation : 1^{er} juillet
 - Rapport de stage et lettre de remerciement : rentrée août

7. VALIDATION DU STAGE

- Convention de stage à valider avant le stage
- Stage validé après retour des 4 documents
- Qualité évaluation
- Qualité du rapport
- (si deux stages, deux conventions, deux évaluations)

- Si stage non validé ► pas de diplôme ECG

8. COMMENT TROUVER UN STAGE?

- S'y prendre à l'avance
 - Moins de stress et plus de choix
- Beaucoup de postulations
 - 2-3 ne suffisent pas, souvent des réponses négatives
- Un bon dossier de postulation
 - Soigné, réfléchi, complet, sans fautes d'orthographe
- Faire jouer les relations
 - Domaine professionnel des parents et amis des parents, de la famille, parents des amis, etc.

8. COMMENT TROUVER UN STAGE?

- SON domaine et ensuite ceux les moins aimés pour ouvrir
 - Le but est de trouver un stage qui plait, mais attention il faut d'abord faire valider le stage
- Quelques pistes
 - Orientation.ch, vd.ch/orientation, cips.ch, sites internet des communes, entreprises, sites généraux des domaines
 - Document – flyer sur le dossier de postulation